

<https://47.snuipp.fr/Vers-la-fin-de-l-ecole-maternelle>



Vers la fin de l'école maternelle ?

- École - Maternelle -

Date de mise en ligne : vendredi 11 avril 2008

Dernière mise à jour : 11 avril 2008

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

377 enfants scolarisés ne sont plus comptabilisés en Lot et Garonne.

**LE SERVICE PUBLIC DU XIÈME SIECLE
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE !**



Certes la scolarisation des moins de trois ans fait débat.

Depuis longtemps le SNUipp se bat afin que tous les enfants puissent être scolarisés dans les meilleures conditions dès 2 ans, si les familles le souhaitent (voir en bas de page).

Depuis longtemps aussi, le SNUipp dénonce le fait que la maternelle constitue pour l'administration un réservoir de postes au moment de la carte scolaire.

Au Mas d'Agenais, l'IA a prononcé une fermeture de classe pour la rentrée prochaine. Dans le même temps, il « propose », dans les locaux de l'école et avec le matériel de l'école, l'expérimentation d'une « classe » passerelle pour 10 enfants qui seraient encadrés par un assistant d'éducation « BAC+3 » et une ATSEM.

Ce dispositif serait ensuite élargi dans d'autres secteurs du département.

Sur questionnement des élus du SNUipp lors du CDEN dernier, l'Inspecteur d'Académie annonce une fermeture d'une classe maternelle au Mas d'Agenais et, dans le même temps, la création d'une classe passerelle qui s'appellerait « dispositif » passerelle.

Ce n'est pas une question de forme mais bien de fond. La scolarisation des deux ans n'étant plus considérée comme une mission de l'Éducation Nationale, l'administration en profite récupérer des postes en fermant les classes.

Dans le même temps, la prise en charge de « la petite enfance » étant tout de même nécessaire afin de permettre aux parents de tenter de gagner leur vie... il faut bien organiser l'accueil de ces enfants.

Dans d'autres départements, y compris hors ZEP, de véritables dispositifs proposent de préparer l'enfant de deux ans à son entrée en petite section. Ils reposent sur une étroite collaboration entre l'école, la crèche ou les familles et la mairie, l'encadrement étant assuré par un enseignant, une ATSEM et une éducatrice.

Ce qui est proposé au Mas d'Agenais est bien différent. Cette « classe » passerelle ne complète pas l'école mais elle s'y substitue...

On risque alors de voir se multiplier ce type de structure : l'Éducation Nationale proposant un personnel précaire, les mairies mettant à disposition les locaux et les ATSEM.

Ce que l'on sait, c'est qu'il y a une certaine inconscience à développer ce genre de chose qui participe de fait, sur le long terme, à « tuer » l'école maternelle.

Eric Delage

Les mandats revendicatifs du SNUipp

L'école maternelle française est le premier lieu d'apprentissage scolaire.

Elle est facteur de réussite pour tous les enfants, dès l'âge de deux ans.

Elle répond à un désir d'éducation et à un besoin d'école des familles.

En quelques années, les conditions de scolarisation en maternelle se sont fortement dégradées en raison notamment des fusions d'écoles, de la hausse des effectifs, de la non-priorité des remplacements.

L'école maternelle constitue aujourd'hui une variable d'ajustement. ...

Des campagnes d'opinion, ainsi que la volonté administrative de ne pas comptabiliser les moins de trois ans, ont contribué à marginaliser la scolarisation des deux ans.

Le SNUipp exige le droit pour tous les enfants d'être scolarisés dès 2 ans si les familles le souhaitent.

Le développement du langage, objectif majeur de l'école maternelle, ainsi que l'ensemble des domaines d'apprentissages définis par les programmes, donnent à tous les élèves les bases structurantes d'une culture scolaire commune.

Cela passe par une pédagogie spécifique adaptée. Pour s'exercer, cette pédagogie exige des conditions d'accueil réfléchies, des effectifs réduits, des locaux et du mobilier adapté, un encadrement de qualité (un(e) ATSEM formé(e) par classe), et une souplesse de fonctionnement.

L'institution doit reconnaître aux conseils des maîtres, en lien avec les projets d'école, le droit et la possibilité de proposer des aménagements du temps scolaire (rentrées échelonnées, retours de sieste aménagés...) sans remettre en cause la scolarisation à temps plein. ...

A l'école maternelle comme après, tout doit être fait pour que les continuités et les ruptures soient l'objet d'un véritable travail d'équipe afin de les rendre visibles et plus facilement appréhendables.

L'entrée à l'école maternelle – dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent – doit se faire dans de bonnes conditions.

La grande section, dont la particularité est d'appartenir aux cycles 1 et 2, ne doit pas se transformer en mini CP, et bien rester une classe de maternelle ; le cycle 2 doit se dérouler sans heurt : il faut pour cela donner aux maîtres les moyens de travailler ensemble (temps de concertation et de formation communs)....